

DRC1706B – Droit judiciaire I

Véronique Pharand
Hiver 2024

Informations sur le cours

Horaire : Lundi 8:30 à 11:30 (FTX 351)

Format : en personne

Informations sur le personnel enseignant

Nom : Véronique Pharand

Bureau : FTX 414A

Courriel : vpharand@uottawa.ca

Disponibilités : sur demande

Si vous devez communiquer par courriel avec la professeure, veuillez allouer un délai de deux jours ouvrables pour lui permettre de vous fournir une réponse exacte et détaillée.

Description du cours

Compétence des tribunaux. Théorie générale de l'action en justice. Procédure ordinaire en première instance. Règles générales régissant la marche du procès. Jugement. Incidents en première instance.

Plan global de la matière qui sera abordée en classe :

- I. Introduction à la procédure civile québécoise
- II. L'action en justice (les étapes préalables, la demande introductive d'instance, les règles de rédaction et de notification, la gestion de l'instance, les incidents à l'instance, etc.)

- III. L'administration de la preuve en vue de l'audition
- IV. L'instruction, le jugement et les frais de justice
- V. Les moyens favorisant l'accès à la justice

Résultats d'apprentissage

Ce cours vise à initier les étudiants au langage juridique propre au domaine du droit judiciaire, ainsi qu'aux étapes fondamentales liées au traitement d'une demande en justice en première instance. Les notions abordées en classe leur permettront de comprendre l'esprit du Code de procédure civile, le rôle des différents acteurs dans une procédure contentieuse, les exigences requises pour mener un dossier civil devant les tribunaux, les concepts de base en matière d'administration de la preuve et les enjeux de l'accès à la justice.

À la fin de la session, les étudiants devraient être en mesure de cerner les enjeux procéduraux d'un dossier civil et d'en comprendre le déroulement selon les principes abordés dans le protocole de l'instance.

Méthodes pédagogiques

Exposé magistral nécessitant des lectures préalables. Exercices pratiques en classe et correction en groupe. Séance avec un invité qui partagera son expérience en tant qu'avocat plaideur.

Principaux instruments de travail

- Code de procédure civile du Québec (*version la plus récente essentielle)
- Code civil du Québec

La liste des lectures obligatoires sera fournie en début de session selon l'échéancier de la matière à couvrir.

Modes d'évaluation

Les examens se feront en classe à livres fermés, à l'exception du Code de procédure civile et du Code civil du Québec non annotés.

Nom	Type	Pondération	Échéance
Examen intra	En classe	30% (non préjudiciable)	À déterminer
Examen final	En classe	70%	24 avril 2024

Un code non annoté signifie notamment qu’il n’est pas permis d’ajouter un mot, une référence jurisprudentielle, une abréviation, une traduction, un signe, un chiffre (qui ne réfère pas à un article d’un texte de loi), un dessin ou une formule en tout genre. Plus particulièrement, la création de codes est proscrite. De plus, les textes de loi ne peuvent contenir aucun ajout ou insertion : que ce soit une page, un document, des feuillets auto-adhésifs ou des onglets. **Seuls les renvois à des numéros d’articles de textes de loi ou de règlements sont permis, ainsi que le soulignement, le surlignement et l’encerclement à l’aide de crayons, stylos, plumes ou marqueurs de couleurs.**

Système de notation utilisé à l’Université d’Ottawa pour attribuer les notes

Notes Alpha	Valeur numérique	Échelle
A+	10	90 - 100
A	9	85 - 89
A-	8	80 - 84
B+	7	75 - 79
B	6	70 - 74
C+	5	65 - 69
C	4	60 - 64
D+	3	55 - 59
D	2	50 - 54
E	1	40 - 49
F	0	0 - 39
ABS	0	Absent
EIN	0	Échec / Incomplet

Propriété du contenu

Le matériel que vous recevez pour ce cours est protégé par [le droit d’auteur](#) et ne devrait être utilisé que dans le cadre de ce même cours. Vous n’avez pas la permission de reproduire ce matériel de cours à d’autres fins, incluant le partage et l’utilisation de tout enregistrement de cours que vous pourriez détenir.

© Véronique Pharand. Tous droits réservés.